

ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président de la CC TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 01/03/2021,

N°2024-RH-226

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	BOURIGAULT Claude	01/06/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	2
Inscrits	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

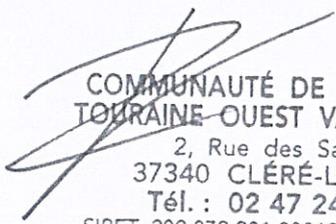
Fait à Cléré-les-Pins, le 30/05/2024

 Le Président,
Monsieur Xavier DUPONT

Le Président, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette décision peut être contestée, dans un délai de deux mois à compter de sa réception, en saisissant le médiateur du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire par courrier portant la mention « confidentiel » à l'adresse :

Médiateur du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire
25 rue du Rempart
CS 14155
37041 TOURS CEDEX 1

Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, la présente décision pourra être contestée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE
2, Rue des Sablons
37340 CLÉRÉ-LES-PINS
Tél. : 02 47 24 06 32
SIRET 200 072 981 00018 - APE 8411 Z